

## DELIBERATION N° 99/04-03 - AIDE HUMANITAIRE AU KOSOVO

Madame RAVON, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Ville de LUDRES souhaite soulager la détresse de la population du Kosovo. Elle propose d'associer tous les ludréens à l'envoi d'un don de 5 000 F, par l'intermédiaire de la Croix Rouge Française.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré (4 élus de l'opposition déclarent qu'ils ne participent pas au vote), décide par 22 voix pour et une abstention :

- de s'associer à la détresse des réfugiés du Kosovo et de leur apporter une aide de 5 000 F au nom de la Ville de LUDRES,

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ce versement à la Croix Rouge Française - BP 300 - 75365 PARIS Cédex 08.